

(N° 91.)

## SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 18 JUILLET 1911.

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le règlement définitif du Budget de l'exercice 1905.

(Voir les n<sup>os</sup> 159, session de 1907-1908; — 137, session de 1908-1909,  
de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. ALLARD, Président; HANREZ, CAPPELLE, DE BAST, le  
Baron DE GIEY, MESENS, P. VANDENPEEREBOOM et LE CLEF, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi soumis à vos délibérations a été déposé par le Gouver-  
nement à la Chambre des Représentants le 9 avril 1908.

La Commission permanente des Finances l'a approuvé sans observa-  
tions.

La Chambre des Représentants l'a voté dans sa séance du 14 juillet 1911  
par 77 voix contre 48.

Votre Commission vous en propose l'approbation par 6 voix contre 2.

*Le Rapporteur,*  
EMILE LE CLEF.

*Le Président,*  
VICTOR ALLARD.